

Certificat

En date du **11 novembre 2025** le Bourgmestre a accordé l'autorisation de bâtir pour la construction ci-dessous conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Autorisation de bâtir	2025/092	
Genre de la construction	Démolition d'une grange existante et construction d'un entrepôt avec bergerie et autres	
Localisation de la construction	Section Lieu-dit Parcelle cadastrale	
F de Binsfeld Auf dem Boetzen 437/6821		
Nom et adresse du permissionnaire	21 Élwenterstrooss 9946 Binsfeld Luxembourg Monsieur Jeff Reiff 21 Élwenterstrooss 9946 Binsfeld Luxembourg	
Nom et adresse de l'architecte	Agro Projekt Monsieur Armin Fuchs 2 Rue Sébastien Conzemius 9147 Erpeldange-sur-Sûre Luxembourg	

Le présent certificat est délivré conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Les plans afférents, pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble, peuvent être inspectés au secrétariat communal pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date de délivrance du présent certificat. (→ article 37, dernier alinéa)

Weiswampach, le _____

21 NOV. 2025

Le Bourgmestre.

Ce certificat est à afficher aux abords du chantier d'une manière accessible et lisible pour le public.

